

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 28/02/2025

Convocation du : 07/02/2025

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq à dix heures,
le Conseil Municipal de la Commune de **CAZALIS**, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de **Jean Claude LASSALLE**, Maire.

PRÉSENTS : Jean Claude LASSALLE, Monique DESTRAC, Farid SAADOUINI, Loïc AMAURY,
Angéla BALSAMELLI, Nancy TETARD, Hubert MARQUETTE, Xavier DELORD, Francis
ROUCHALEOU.

ABSENTE : Sophie BONNIN

EXCUSEE : Leslie LANNOIS

SECRETAIRE : Monique DESTRAC

ORDRE DU JOUR :

- Vote des CFU 2024 (commune et service de l'eau)
- Restes à réaliser
- Affectations des résultats
- Vote des trois taux
- Point sur les travaux du logement du Clot
- Eclairage public (changement ampoules)
- Questions diverses

Vote des CFU 2024 (commune et service de l'eau)

Monsieur le Maire expose la nécessité d'obtenir un budget prévisionnel pour l'orientation financière de la commune. De par la situation de crise que nous vivons ainsi que par la politique financière menée, la commune doit éviter toute dérive de finances en optant pour l'autofinancement des dépenses d'investissement et en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, le Département ayant supprimé pendant deux ans les subventions.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose un plan d'investissement sans emprunt et sans augmentation de taxes communales pour financer la rénovation de la maison Clot.

Le budget pour le Service des Eaux est actuellement à valider par la Sous-préfecture.

Ainsi, Monsieur le Maire invite le conseil à faire des choix prudents, équilibrés et efficaces.

8 pour - 1 contre

RESTES A REALISER

La commune possède à son actif deux restes à réaliser :

La toiture du parc à cochon d'un montant de 5370,20 euros.

La réfection du pont Cazalis-Callen d'un montant de 4680 euros.

A ce propos, il a été noté que rien n'était définitif. En effet la Communauté des Communes refusant de prendre en charge le montant en totalité ou partiellement, il serait logique de facturer les réparations à l'auteur des dégâts causés.

Trois élus votent contre les RAR car ils estiment que la réfection de la toiture du parc à cochons n'est plus une priorité.

6 pour – 3 contres

AFFECTATIONS DES RESULTATS

Il est rappelé que les travaux à venir se feront sans emprunt par autofinancement.

Le report en fonctionnement sera de : +79 839.15 euros

Le report en investissement sera de : + 2 169.16 euros

Le bénéfice de l'année 2024 sera de : 7 881.04 euros

9 pour

VOTE DES TROIS TAUX

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux et vote à l'**unanimité** les taux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 30%
- Taxe foncière sur le non bâti : 34.68%
- Taxe d'habitation : 5.53%

9 pour

BUDGET 2025

La mairie prévoit d'accorder pour cette année des subventions de 1830 euros pour diverses associations.

Les salaires de Michèle PAIROYS en arrêt maladie et de Marjorie BOURDAT en congés maternité seront remboursés en intégralité par l'assurance.

En projet 2025, la réparation du tintement de cloches de l'église d'un montant de 1 707.60 euros

9 pour

POINT SUR LES TRAVAUX DU CLOT

A ce moment précis, il est difficile d'analyser les offres, les devis des artisans n'étant pas encore en possession des membres du conseil.

Cependant, Monsieur le Maire propose une modification portant sur l'isolation par l'extérieur, l'estimation du SIPHEM étant trop élevée au départ.

Vote pour valider les travaux d'isolation et du traitement de salpêtre.

8 pour – 1 contre

ECLAIRAGE PUBLIC (CHANGEMENT AMPOULES)

Nous devons changer les ampoules en vue d'être aux normes nationales.

En effet, les éclairages vers le ciel sont déconseillés par le RICE.

ELECTION DES 2 REPRESENTANTS DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE BERNOS

Suite au vote des nouveaux statuts du Syndicat d'Electrification de Bernos, il convient de procéder à l'élection de 2 représentants, un titulaire et un suppléant.

- Jean- Claude LASSALLE : titulaire
- Loïc AMAURY : suppléant

A l'unanimité, les membres VALIDENT les 2 représentants pour le Syndicat d'Electrification de Bernos.

9 pour

INSTALLATION DE BORNES ELECTRIQUES

Le Maire propose l'installation de borne pour recharger les voitures électriques. La société Station -e prendrait 100% du financement de chacune des stations ainsi que les travaux d'études, de raccordement Enedis, de la mise en service, de l'exploitation et de la maintenance.

Le conseil vote pour à l'unanimité pour faire une étude complète de ce projet.

9 pour

PROJET PHOTOVOLTAIQUE

La DDT prévoit d'effectuer une enquête publique pour le projet de photovoltaïque du 14 avril au 13 mai 2025. Le commissaire enquêteur n'est pas encore désigné.

QUESTIONS DIVERSES

Versement subvention association

Angela BALSAMELLI demande s'il faut faire une demande pour recevoir les subventions aux associations.

Monsieur le Maire explique que oui pour justifier la dépense.

Panneaux photovoltaïques sur toiture mairie

Hubert MARQUETTE demande si ce projet est toujours à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire répond que nous attendons une réponse.

SICTOM

Afin de déployer la collecte de tri, le SICTOM va mettre en place des bacs à disposition pour chaque foyer de la commune.

Chacun pourra chercher son bac jaune à la salle des fêtes.

Pour les personnes indisponibles ce jour, ils auront la possibilité de récupérer leur bac sur le site technique de Fargues.

La collecte en porte à porte du bac jaune se fera en alternance avec celle du bac noir.

Réserve eau à Souis

Monsieur le Maire informe que la réserve d'eau est toujours inutilisable. Les travaux pour la réparation s'élèveraient à 2500 euros.

Cependant, Monsieur le maire explique qu'il faudra l'intervention d'un médiateur pour savoir les responsabilités entre la mairie et les pompiers de la DFCI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 20